

## Veronique Paradis MSSS

---

**De:** Veronique Paradis MSSS  
**Envoyé:** 5 juin 2019 15:57  
**À:** auq@fmsq.org  
**Cc:** France Dumont DGSSMU MSSS; Lucie Poitras MSSS  
**Objet:** Rappel: Demande d'informations pour le MSSS concernant les bandelettes chirurgicales

Bonjour

Voici un rappel concernant les questions que nous vous avons transmis concernant les bandelettes chirurgicales (voir plus bas).

Je vous rappelle aussi que nous sommes disponibles si vous préférez discuter de ces éléments

Merci  
AU plaisir

Véronique Paradis  
Coordonatrice des services en santé rénale et de traumatologie, DSH  
Direction générale des affaires universitaires, médicales, infirmières et pharmaceutiques (DGAUMIP)  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
Édifice Catherine-De Longpré  
1075, chemin Sainte-Foy, 2e étage  
Québec (Québec) G1S 2M1  
418 266-5391  
[veronique.paradis@msss.gouv.qc.ca](mailto:veronique.paradis@msss.gouv.qc.ca)



**De :** Veronique Paradis MSSS  
**Envoyé :** 30 mai 2019 10:51  
**À :** 'auq@fmsq.org' <auq@fmsq.org>  
**Cc :** France Dumont DGSSMU MSSS <france.dumont@msss.gouv.qc.ca>; Lucie Poitras MSSS <lucie.poitras@msss.gouv.qc.ca>  
**Objet :** Demande d'informations pour le MSSS concernant les bandelettes chirurgicales

Bonjour

le MSSS se penche actuellement sur le dossier des Bandelettes chirurgicales suite à la médiatisation de ce dossier et autres demandes de particuliers.

L'objectif de notre démarche est de procéder à l'analyse de la situation principalement sur l'angle des complications à l'installation transvaginale des bandelettes chirurgicales et des procédures de retrait de bandelettes chirurgicales pour le traitement de l'incontinence urinaire.

Nous voulons valider, d'un point de vue médical les informations suivantes.

Voici les questions

1. Quel est le taux de complications suite à l'installation transvaginale de bandelettes chirurgicales?
2. Quelles ont été les interventions ou adaptation de la pratique d'insertion transvaginale de bandelettes pour l'incontinence suite à la publication des avertissements de Santé Canada (2014), FDA (en 2019),...
3. Quels sont les risques à la procédure de retrait des bandelettes?
4. Y a-t-il des médecins (urologue ou autre) habiletés à retirer ces bandelettes au Québec?
5. Y a-t-il une formation ou un entraînement particulier pour pouvoir procéder à cette intervention chirurgicale?

Il serait apprécié de recevoir vos réponses le plus tôt possible. Par ailleurs, si vous préférez discuter de vive voix de ces éléments, je suis tout à fait disponible en début de semaine prochaine pour une rencontre téléphonique.

Merci

Véronique Paradis

Coordonnatrice des services en santé rénale et de traumatologie, DSH

Direction générale des affaires universitaires, médicales, infirmières et pharmaceutiques (DGAUMIP)

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Édifice Catherine-De Longpré

1075, chemin Sainte-Foy, 2e étage

Québec (Québec) G1S 2M1

418 266-5391

[veronique.paradis@msss.gouv.qc.ca](mailto:veronique.paradis@msss.gouv.qc.ca)

## Veronique Paradis MSSS

---

**De:** Veronique Paradis MSSS  
**Envoyé:** 18 juin 2019 10:02  
**À:** Liliane Verret  
**Cc:** Lucie Poitras MSSS  
**Objet:** RE: rencontre téléphonique avec Dr Lapointe

Bonjour

voici nos disponibilités

Vendredi 8h-9h, 10h-10h30, 11h-12h

Merci

Véronique Paradis  
Coordonatrice des services en santé rénale et de traumatologie, DSH  
Direction générale des affaires universitaires, médicales, infirmières et pharmaceutiques (DGAUMIP)  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
Édifice Catherine-De Longpré  
1075, chemin Sainte-Foy, 2e étage  
Québec (Québec) G1S 2M1  
418 266-5391  
[veronique.paradis@msss.gouv.qc.ca](mailto:veronique.paradis@msss.gouv.qc.ca)



**De :** Liliane Verret [mailto:[ass031verl@FMSQ.ORG](mailto:ass031verl@FMSQ.ORG)]  
**Envoyé :** 17 juin 2019 15:08  
**À :** Veronique Paradis MSSS <[veronique.paradis@msss.gouv.qc.ca](mailto:veronique.paradis@msss.gouv.qc.ca)>  
**Objet :** RE: rencontre téléphonique avec Dr Lapointe

Bonjour Mme Paradis,  
Dr Lapointe aimerait avoir d'autres disponibilités pour une conférence téléphonique.  
Salutations  
Liliane

---

*Liliane Verret*  
Directrice-Administration  
**Association des urologues du Québec**  
2 Complexe Desjardins, porte 3000  
C.P. 216, Succursale Desjardins  
Tour Est, 30<sup>e</sup> étage  
Montréal, Québec H5B 1G8

Téléphone : 514.350.5131 / Télécopieur : 514.350.5181

Courriel : [auq@fmsq.org](mailto:auq@fmsq.org) / Internet : [www.auq.org](http://www.auq.org)

De : Veronique Paradis MSSS <[veronique.paradis@msss.gouv.qc.ca](mailto:veronique.paradis@msss.gouv.qc.ca)>

Envoyé : 12 juin 2019 09:03

À : Liliane Verret <[ass031verl@FMSQ.ORG](mailto:ass031verl@FMSQ.ORG)>

Objet : rencontre téléphonique avec Dr Lapointe

Bonjour Dr Lapointe

merci du retour, je vais attendre vos réponses aux questions posées.

Dre Poitras et moi serions disponibles pour discuter des bandelettes chirurgicales ce vendredi ou lundi le 17 juin:

Vendredi entre 14h et 16h

Lundi entre 14h et 17h

SVP nous informer de la plage horaire qui vous conviendrait

Merci et au plaisir

Véronique Paradis

Coordonatrice des services en santé rénale et de traumatologie, DSH

Direction générale des affaires universitaires, médicales, infirmières et pharmaceutiques (DGAUMIP)

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Édifice Catherine-De Longpré

1075, chemin Sainte-Foy, 2e étage

Québec (Québec) G1S 2M1

418 266-5391

[veronique.paradis@msss.gouv.qc.ca](mailto:veronique.paradis@msss.gouv.qc.ca)



Ce message pourrait contenir des éléments à caractère commercial. Dans cette éventualité, si vous ne désirez plus recevoir de message électronique commercial de l'Association, nous écrire à l'adresse [desabonnementcommercialassociation@fmsq.org](mailto:desabonnementcommercialassociation@fmsq.org) en indiquant vos nom et prénom.

Avis relatif à la confidentialité

Le présent courriel et tout fichier qui y serait joint sont à l'usage exclusif du destinataire visé par ce courriel ou du mandataire chargé de le lui transmettre. Leur contenu est confidentiel et peut comporter des renseignements protégés. Toute utilisation, diffusion ou copie non autorisée du contenu est strictement interdite. Si vous n'êtes pas le destinataire désigné de ce courriel ou si vous l'avez reçu par erreur, veuillez en informer immédiatement l'expéditeur de ce message et supprimer de façon permanente le présent courriel et tout fichier qui y est joint en vous abstenant d'en faire une copie, d'en divulguer le contenu ou d'y donner suite.

## Veronique Paradis MSSS

---

**De:** Veronique Paradis MSSS  
**Envoyé:** 19 juin 2019 09:36  
**À:** Liliane Verret  
**Objet:** RE: rencontre téléphonique avec Dr Lapointe

**Importance:** Haute

Bonjour

pourriez-vous me confirmer l'entretien avec Dr Lapointe.

Nous devons transmettre les informations le plus tôt possible et souhaitons avoir l'échange avec Dr Lapointe avant de procéder.

Merci

Véronique Paradis  
Coordonnatrice des services en santé rénale et de traumatologie, DSH  
Direction générale des affaires universitaires, médicales, infirmières et pharmaceutiques (DGAUMIP)  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
Édifice Catherine-De Longpré  
1075, chemin Sainte-Foy, 2e étage  
Québec (Québec) G1S 2M1  
418 266-5391  
[veronique.paradis@msss.gouv.qc.ca](mailto:veronique.paradis@msss.gouv.qc.ca)



**De :** Liliane Verret [mailto:[ass031verl@FMSQ.ORG](mailto:ass031verl@FMSQ.ORG)]  
**Envoyé :** 17 juin 2019 15:08  
**À :** Veronique Paradis MSSS <[veronique.paradis@msss.gouv.qc.ca](mailto:veronique.paradis@msss.gouv.qc.ca)>  
**Objet :** RE: rencontre téléphonique avec Dr Lapointe

Bonjour Mme Paradis,  
Dr Lapointe aimerait avoir d'autres disponibilités pour une conférence téléphonique.  
Salutations  
Liliane

---

*Liliane Verret*  
Directrice-Administration  
**Association des urologues du Québec**  
2 Complexe Desjardins, porte 3000  
C.P. 216, Succursale Desjardins

Tour Est, 30<sup>e</sup> étage  
Montréal, Québec H5B 1G8  
Téléphone : 514.350.5131 / Télécopieur : 514.350.5181  
Courriel : [auq@fmsq.org](mailto:auq@fmsq.org) / Internet : [www.auq.org](http://www.auq.org)

De : Veronique Paradis MSSS <[veronique.paradis@msss.gouv.qc.ca](mailto:veronique.paradis@msss.gouv.qc.ca)>

Envoyé : 12 juin 2019 09:03

À : Liliane Verret <[ass031verl@FMSQ.ORG](mailto:ass031verl@FMSQ.ORG)>

Objet : rencontre téléphonique avec Dr Lapointe

Bonjour Dr Lapointe

merci du retour, je vais attendre vos réponses aux questions posées.

Dre Poitras et moi serions disponibles pour discuter des bandelettes chirurgicales ce vendredi ou lundi le 17 juin:

Vendredi entre 14h et 16h

Lundi entre 14h et 17h

SVP nous informer de la plage horaire qui vous conviendrait

Merci et au plaisir

Véronique Paradis

Coordonnatrice des services en santé rénale et de traumatologie, DSH

Direction générale des affaires universitaires, médicales, infirmières et pharmaceutiques (DGAUMIP)

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Édifice Catherine-De Longpré

1075, chemin Sainte-Foy, 2<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1S 2M1

418 266-5391

[veronique.paradis@msss.gouv.qc.ca](mailto:veronique.paradis@msss.gouv.qc.ca)



Ce message pourrait contenir des éléments à caractère commercial. Dans cette éventualité, si vous ne désirez plus recevoir de message électronique commercial de l'Association, nous écrire à l'adresse [desabonnementcommercialassociation@fmsq.org](mailto:desabonnementcommercialassociation@fmsq.org) en indiquant vos nom et prénom.

Avis relatif à la confidentialité

Le présent courriel et tout fichier qui y serait joint sont à l'usage exclusif du destinataire visé par ce courriel ou du mandataire chargé de le lui transmettre. Leur contenu est confidentiel et peut comporter des renseignements protégés. Toute utilisation, diffusion ou copie non autorisée du contenu est strictement interdite. Si vous n'êtes pas le destinataire désigné de ce courriel ou si vous l'avez reçu par erreur, veuillez en informer immédiatement l'expéditeur de ce message et supprimer de façon permanente le présent courriel et tout fichier qui y est joint en vous abstenant d'en faire une copie, d'en divulguer le contenu ou d'y donner suite.

## Veronique Paradis MSSS

---

**De:** art. 53-54  
**Envoyé:** 20 juin 2019 16:05  
**À:** Veronique Paradis MSSS; Lucie Poitras MSSS; Verret Liliane; Nadeau Geneviève  
**Objet:** Mèche  
**Pièces jointes:** Réponses aux questions du ministère- TVT Final.docx

Bonjour

En vue de notre réunion téléphonique de demain, voici les réponses à vos questions

Dr Geneviève Nadeau, experte en la matière, sera de la conférence téléphonique

Merci

Steven P Lapointe, MD, FRCSC  
Président,  
Association des Urologues du Québec

## Veronique Paradis MSSS

---

**De:** Veronique Paradis MSSS  
**Envoyé:** 21 juin 2019 09:37  
**À:** genevieve.nadeau@fmed.ulaval.ca  
**Objet:** information bandelettes chirurgicales

Bonjour

en suivi de notre discussion de ce matin, je voulais vous remercier de votre temps et m'assurer que vous aviez mes coordonnées pour me transférer les informations complémentaires, le plus tôt possible pour que nous puissions acheminer les réponses rapidement.

Merci et bonne journée

Véronique Paradis  
Coordonatrice des services en santé rénale et de traumatologie, DSH  
Direction générale des affaires universitaires, médicales, infirmières et pharmaceutiques (DGAUMIP)  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
Édifice Catherine-De Longpré  
1075, chemin Sainte-Foy, 2e étage  
Québec (Québec) G1S 2M1  
418 266-5391  
[veronique.paradis@msss.gouv.qc.ca](mailto:veronique.paradis@msss.gouv.qc.ca)

Santé  
et Services sociaux  
Québec 



La bandelette sous-urétrale par voie transvaginale est encore considérée la chirurgie étalon-or pour le traitement de l'incontinence urinaire d'effort, et est recommandée et soutenue par toutes les associations nationales et internationale.

3. Quels sont les risques à la procédure de retrait des bandelettes?

Il faut distinguer entre retrait partiel et le retrait complet de la bandelette. L'exérèse complète est possible mais difficile, en plus d'être associées à des risques opératoires.

- 1) Les complications des retraits complet de bandelette comprennent : infection, saignement, récurrence de l'incontinence, persistance des douleurs, exérèse complète impossible.

4. Y a-t-il des médecins (urologue ou autre) habilités à retirer ces bandelettes au Québec?

- 1) Oui. Pour ce qui est de l'extraction partielle des bandelettes, la majorité des urologues québécois sont habilités à les faire.
- 2) Les cas plus complexes de retraits partiels, surtout dans les cas d'érosion urétrale, sont référés aux urologues qui ont une surspécialisation (formation Fellowship) dans les chirurgies de l'incontinence urinaire ou de chirurgies urétrales
- 3) Pour les cas de retrait complet, Dre Le Mai Tu procède de 1 à 2 interventions par année pour le retrait complet de bandelettes transobturatrices, avec le support des chirurgiens orthopédiques au besoin pour l'approche inguinale/obturatrice.

1. Y a-t-il une formation ou un entraînement particulier pour pouvoir procéder à cette intervention chirurgicale?

1. Oui, les urologues qui procèdent à cette intervention chirurgicale ont une formation supplémentaire en incontinence et/ou en chirurgie de reconstruction urétrale de 1 à 2 ans, appelée fellowship et ont été formés à des centres d'excellence internationaux pour traiter les cas complexes et traitements des complications, en plus d'avoir l'expérience de milliers de chirurgies par approche vaginale.

## Réponses aux Questions du Ministère

1. Quel est le taux de complications suite à l'installation transvaginale de bandelettes chirurgicales?

## Update on complications of synthetic suburethral slings

Table 1 - Postoperative complication rates after synthetic suburethral sling surgery.

Complication	Retropubic	Transobturator
Bleeding	0.7 to 8% (27, 29, 45, 81, 83)	0-2% (27, 29, 36, 37)
Bladder Injury	0.7 to 24% (28, 47)	0-15% (12, 29, 48-50) (12, 29, 48-50)
Urethral Injury	0.07 to 0.2% (44, 45)	0.1 to 2.5% (36, 51)
Urethral Erosion	0.03-0.8% (45, 52)	0.03 to 0.8% (45, 52)
Intestinal Injury	0.03 to 0.7% (18, 63-65)	0%
Vaginal Erosion	0-1.5% (28, 29)	0 to 10.9% (27, 29, 66, 67)
UTI	7.4 to 13% (4, 27, 28, 37)	7.4 to 13% (4, 27, 28, 37)
Pain	4% (75)	9.4% (75)
Urgency "de novo"	0,2% -25% (28, 81, 82)	0 to 15.6% (27, 28, 83)
Bladder Outlet Obstruction	6 to 18,3% (12, 24, 26, 75, 94)	3,0-11% (12, 24, 26, 75, 94)
Urinary Retention	4.1% -19,5% (2, 28, 29)	2.7% -11% (28, 29, 37)



Gomes CM et al., IBJU, 2017

2. Quelles ont été les interventions ou adaptation de la pratique d'insertion transvaginale de bandelettes pour l'incontinence suite à la publication des avertissements de Santé Canada (2014), FDA (en 2019)
  - 1) Diminution du nombre de chirurgies effectuées (en Amérique du Nord)
  - 2) Discussions plus exhaustives des risques associés avec nos patientes
  - 3) Conscientisation des risques inhérents à la chirurgie pour les patientes et les urologues et gynécologues la pratiquant.
  - 4) Privilégier les méthodes conservatrices non chirurgicales avant d'offrir chirurgie, telles rééducation périnéale, pessaires d'incontinence, et développement d'autres techniques offertes (bulkamid, band aponévrotique...).
  - 5) Lors de la dernière réunion scientifique de l'AUQ en avril 2019, nous avons offert une session complète sur les complications des bandelettes, excellente présentation du Dre Geneviève Nadeau.

**De :** [MSSS - BSM - Demandes](#)  
**A :** [MSSS - Secrétariat administratif](#)  
**Cc :** [Stéphane Ruel](#)  
**Objet :** Bandelettes incontinence  
**Date :** 10 mai 2019 10:55:19  
**Pièces jointes :** [Lettre ministre santé bandelettes incontinence.pdf](#)

---

**De :** Julie Séide

**Envoyé :** 10 mai 2019 10:05

**À :** MSSS - BSM - Demandes <[msss\\_bsm\\_demandes.bca@ssss.gouv.qc.ca](mailto:msss_bsm_demandes.bca@ssss.gouv.qc.ca)>

**Objet :** Bandelettes incontinence

Bonjour,

Échéance: aujourd'hui

La ministre aimerait avoir un suivi sur les complications entourant les bandelettes urinaires et leur couverture par la RAMQ.

J'aimerais avoir un état de situation à ce sujet.

Merci,  
Julie

**De :** Danielle Mccann <[danielle.mccann@msss.gouv.qc.ca](mailto:danielle.mccann@msss.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** jeudi, mai 9, 2019 6:39 p.m.

**À :** Denis Simard

**Objet :** Fwd: Lettre ministre santé bandelettes incontinence.pdf

J'aimerais avoir un suivi là-dessus

Merci

---

**De :** Zanetti, Sol <[sol.zanetti@assnat.qc.ca](mailto:sol.zanetti@assnat.qc.ca)>

**Envoyé :** jeudi, mai 9, 2019 2:37 p.m.

**À :** Danielle Mccann; McCann, Danielle

**Cc :** Bergeron, Catherine

**Objet :** Lettre ministre santé bandelettes incontinence.pdf

Bonjour Mme la ministre,

Je vous transmets la lettre ci-jointe concernant les complications entourant les bandelettes urinaires et leur couverture par la RAMQ. J'avais amené la question lors de l'étude des crédits, mais je vous fais le suivi.

EnvoyA© de ma tablette

<Lettre ministre santé bandelettes incontinence.pdf>



**Sol Zanetti**  
Député de Jean-Lesage

Québec, le 29 avril 2019

Mme Danielle McCann  
Députée de Sanguinet  
Ministre de la Santé et des Services sociaux

**Objet : Bandelettes d'incontinence – Pour une prise en charge des complications médicales par la RAMQ**

Madame la ministre,

Si je m'adresse à vous aujourd'hui, c'est pour vous alerter sur une situation portée à ma connaissance par une citoyenne qui s'est présentée à mon bureau de circonscription il y a quelques semaines. À bout de ressources, elle m'a fait part du cauchemar auquel elle est confrontée quotidiennement depuis qu'on lui a posé, en 2011, une bandelette sous-urétrale de polypropylène, un dispositif médical utilisé pour lutter contre les problèmes d'incontinence qui a récemment fait l'objet d'un reportage pour le moins préoccupant à l'émission Enquête, à Radio-Canada.

Pour la majorité des femmes, la pose d'une bandelette d'incontinence est une solution efficace et sans conséquence sur la santé. Pour les autres, en revanche, ce qui devait initialement leur simplifier la vie peut rapidement avoir pour effet de la gêner. C'est le cas de la dame qui s'est présentée à mon bureau. C'est aussi le cas, comme mon équipe allait rapidement le constater, de centaines d'autres Québécoises qui, comme elle, ne demandent au fond qu'une chose : être entendues et soignées comme elles y ont droit. Car au-delà des risques potentiels associés à ces bandelettes – perforation des organes, troubles urinaires ou fortes douleurs lors des relations sexuelles, par exemple –, ce sont surtout les graves difficultés de prise en charge de ces femmes par notre système de santé qui alimentent le cauchemar de leur quotidien.

En effet, si de nombreux urologues sont formés au Québec pour poser des bandelettes d'incontinence, aucun n'est en mesure de les retirer en cas de complications. L'un des rares médecins pratiquant ce type d'intervention, un spécialiste basé aux États-Unis, facture 25 000 dollars pour l'opération, et celle-ci n'est pas remboursée par la RAMQ. Résultat : ces patientes n'ont souvent d'autres choix que de se rabattre sur des traitements alternatifs qui, s'ils peuvent atténuer momentanément la douleur, ne la font jamais disparaître complètement.

Madame la ministre, est-il normal que notre système de santé public offre l'implantation d'un dispositif médical aux patientes sans qu'elles aient la possibilité de le retirer en cas de complications? Est-il acceptable que celles qui, ne pouvant plus vivre avec les douleurs chroniques causées par leur bandelette, doivent assumer les coûts exorbitants d'une telle intervention sans recevoir aucune aide de l'État? Vous le savez comme moi, la réponse est non. C'est pourtant dans cette situation injuste que se retrouvent actuellement les centaines de femmes aux prises avec des douleurs chroniques à cause d'une intervention pourtant réalisée par notre personnel soignant, dans nos hôpitaux, et qui n'ont aujourd'hui aucun recours pour procéder au retrait de leur bandelette d'incontinence.

Ces femmes ne demandent pas la lune : elles demandent plus de transparence et de soutien de la part de notre système de santé, qui est aussi le leur. Plus de transparence, c'est de s'assurer que chaque patiente soit informée des risques encourus par la pose d'une bandelette d'incontinence. Il y a cinq ans déjà, Santé Canada émettait un avis abondant dans ce sens. Depuis, plusieurs recours collectifs ont été intentés en Australie, au

Royaume-Uni et au Canada contre les fabricants de ces bandelettes en raison du nombre élevé de femmes vivant avec de graves douleurs chroniques depuis leur implantation. Ces faits devraient impérativement être communiqués aux patientes afin qu'elles puissent faire un choix libre et éclairé et qu'elles aient conscience des risques associés à cette intervention.

Nous avons aussi collectivement le devoir d'assurer une couverture décente à toutes les femmes aux prises avec des douleurs chroniques causées par l'implant d'un dispositif médical, surtout lorsque celui-ci a été posé au sein même de nos établissements de santé. À défaut de garantir aux Québécoises un accès à ce type d'intervention dans nos hôpitaux, la RAMQ devrait à tout le moins s'engager à rembourser les femmes qui font le choix de se rendre à l'étranger pour obtenir des soins. Le gouvernement ontarien a déjà procédé au remboursement d'une vingtaine de femmes qui ont fait le choix de retirer leur bandelette d'incontinence dans des cliniques privées aux États-Unis. Dans ce dossier, nous aurions cette fois bien intérêt à nous comparer à nos voisins.

Vous l'aurez compris, l'objectif de ma démarche n'est pas de pointer qui que ce soit du doigt, mais bien de solliciter votre collaboration afin de mettre fin à l'injustice flagrante subie par ces femmes. En tant que ministre de la Santé et des Services sociaux, vous avez la responsabilité d'assurer que chacune de nos concitoyennes puisse bénéficier de tous les soins nécessaires à leur bien-être. Je vous demande aujourd'hui de faire preuve d'écoute et de vous engager à déployer rapidement une réponse qui soit à la hauteur des attentes de ces centaines de femmes qui, vous serez sans doute d'accord avec moi, souffrent depuis déjà trop longtemps. Soyez assurée que vous aurez, dans cette démarche, mon entière collaboration.

Veuillez agréer, Madame la ministre, l'expression de mes salutations distinguées.



Sol Zanetti  
Député de Jean-Lesage